

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Portant permission de voirie

Le Maire de la Commune de PRADELLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2212-2 et L.2213-6,

VU le code de la voirie routière et notamment son article L. 113-2,

VU le code de la Route notamment l'article L411-1,

CONSIDERANT les travaux place du Foirail,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Autorise la Société EGEV, à mettre en place la signalisation adaptée au chantier dont elle à la gestion pour la pose de borne électrique place du foirail avec suppression partielle du stationnement.

Les travaux s'effectueront du lundi 6 septembre 2021 au vendredi 10 septembre 2021.

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie
- MMRS les employés de voirie

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie.

FAIT A PRADELLES, LE 27 AOUT 2021

Le Maire

A. ROBERT

